

RGPD / GDPR

Règlement général pour la protection des données

Christophe Perrot

GreenTech Verte

16 juillet 2019

**Webinaire destiné à une large diffusion :
accord des participants requis**

CC BY-SA 4.0

Photo : A. Bouissou/Terra



Sommaire

- Les objectifs de la GreenTech Verte
- Un rapide historique de la mise en place de la Cnil
- Ce que met en place le RGPD
- Le fil conducteur de la Cnil
- Les données concernées et ce que l'on peut faire avec
- Les étapes d'un projet de traitement
- Les grands principes du RGPD
- Des cas types

Objectifs GreenTech Verte

- Utilisation des outils de la 4^e révolution industrielle
- Aide direct au développement des start-ups :
 - incubation en réseau
 - mises en relation
 - communication
 - open data et expertise
- Accélérer le déploiement et la mise en œuvre des politiques du Ministère



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Rapide historique

- 1950 : droit au respect de la vie privée et familiale (article 8 de la CEDH)
- 1974 : projet Safari
- 1978 : abandon du projet et création de la Cnil
- 2004 : réforme de la Cnil et extension de ses pouvoirs
- 2016 : règlement UE 2016/679 (RGPD/GDPR)
- 2018 : transposition du RGPD en droit français



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Conséquences du RGPD

- Autorité administrative indépendante de contrôle et de conseil par pays (en France, la Cnil)
- Sanctions administratives :
 - d'un simple rappel à l'ordre à l'astreinte
 - amende de 4 % du CA et/ou 20 M €
- Transmission des infractions constatées au procureur de la République
- Droits des citoyens
 - de regard
 - class action
- Application pour tout résidant (permanent ou temporaire)
- Possibilité d'entrer en opposition avec le Cloud Act

Fil conducteur de la Cnil

- Constituer un registre du traitement des données
- Faire le tri de ses données
- Respecter les droits des personnes
- Sécuriser les données



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Les données

- Types de données
- Ce qu'on peut faire
- Raison du traitement

Types de données

- Sensibles
- Assimilées à des données sensibles
- Présentant une sensibilité
- Non sensibles

Ce que l'on peut faire !

- Collecte : forme particulière de traitement
- Traitement :
 - loyal
 - licite
 - transparent
- Finalité :
 - déterminée
 - explicite
 - légitime
- Plus la donnée est sensible :
 - justification du traitement
 - justification de la sécurisation



Un des points à valider

- Consentement
- Contrat
- Obligation légale
- Intérêts vitaux



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Conduite d'un projet de traitement

- Acteurs principaux
- Étapes

Acteurs principaux

- Responsable de traitement
- Délégué à la protection des données (DPD / DPO en anglais)

Étape 1/4

Responsable de traitement

- Définition d'un besoin
- Établissement du cahier des charges
- Transmission ou non au délégué à la protection des données



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Étape 2/4

Délégué à protection des données

- Avis consultatif
- Réalise l'étude d'impact (ou non)
- Peut amender le projet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Étape 3/4

Responsable de traitement

- Conduite opérationnelle :
 - définition
 - réalisation
- Tenue d'un registre



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Étape 3bis/4

Délégation à des sous-traitants

- Obligation légale :
 - moyens
 - résultats
- Engagement contractuel obligatoire en rapport avec les missions confiées

Étape 4/4

Droit à l'oubli

- Moyens :
 - suppression
 - archivage
 - anonymisation
- Délai raisonnable au regard de l'activité



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Grands principes

- Protection du système d'information
- Délégué à la protection des données
- Ce qui est obligatoire ou non pour tout traitement
- Gestion des droits des personnes concernées

Grand principe 1/4

Protection du système d'information

- Normes internationales :
 - logiciel
 - matériel
- Signalement de tous les incidents critiques :
 - autorité administrative indépendante de contrôle et de conseil
 - personnes concernées

Grand principe 2/4

Délégué à la protection des données

- Référent de l'autorité administrative indépendante de contrôle et de conseil
- Salarié « indépendant » mais non protégé



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Grand principe 3/4

Pour tout traitement

- Facultatif : existence d'une étude d'impact
 - juridique
 - technique
- Obligatoire : tenue d'un registre de traitement

Grand principe 4/4

Droits des personnes

- Information du traitement
- Possibilité :
 - consulter
 - modifier
 - supprimer
- Droit à la portabilité
- Droit à l'oubli



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Conditions de traitement

- Pertinence
- Transparence
- Respect des droits
- Maîtrise des procédés
- Gestion des risques
- Sécurité

Cas pratiques

- Gestion des droits des utilisateurs (interne et externe)
- Gestion des sauvegardes
- Campagne marketing

Cas 1/3

Gestion des droits des utilisateurs

- Types :
 - consultation
 - modification
 - suppression
- Périmètre :
 - total
 - partiel
- Stockage de préférence chiffré
- Possibilité de révocation automatique
- **Si manquement, risque de condamnation**

Cas 2/3

Gestion des sauvegardes

- Multi-supports :
 - physique
 - localisation
- Régularité : délai de mise à jour entre deux sauvegardes
- **Test des sauvegardes**



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Cas 3/3

Campagne marketing

- Droit à l'oubli
→ Perte de l'ordre de 33 % pour une base professionnelle CSP++
- **Risque du doublement du coût**

Retrouvez-nous

- Blog de la GreenTech verte : <https://greentechverte.fr/blog-green-tech-verte/>
- Contact : greentechverte@developpement-durable.gouv.fr
- Twitter et LinkedIn : [@GreenTechVerte](#)

FIN

